



FLASH InFOs

Enfin la maitrise pour les agents commerciaux !!!

Historique:

Depuis des décennies, FO revendique l'accès à la maitrise des agents commerciaux d'ADP.

Malgré une grève de deux semaines des infos et de l'escale sur appel notamment de FO, il y a quelques années, la direction n'avait accepté que d'accorder l'intégration de la prime de responsabilité commerciale dans le traitement de base (la lettre C), de créer un échelon supplémentaire sur la grille (le 125), et la titularisation des CDD à 114C.

Concernant la maitrise, la direction avait créé une « fausse » maitrise (les CPA appelé également CCO aux Infos et les RVD/RZA à l'escale) avec examen obligatoire et 5 ans d'ancienneté en pré requis alors que FO revendiquait notamment le retour des superviseurs aux Infos (grille chef de groupe bien plus favorable).

La direction refusait d'accorder l'accès à la maitrise comme c'est le cas pour la filière technique, les pompiers et plus récemment le SMU (service médical d'urgence) estimant que ce passage en maitrise des agents commerciaux pénaliserait l'escale qui avait une obligation d'équilibrer ses comptes.

Lorsque la direction a présenté au Comité d'Entreprise les nouvelles missions (PHMR) des agents Informations au public au printemps dernier, notre syndicat a revendiqué et obtenu l'ouverture de négociations d'un accord sur l'évolution professionnelle des agents commerciaux.

Les négociations viennent d'aboutir après 6 mois de négociations.

Que prévoit l'accord ?

Pour les agents commerciaux

Les pré-requis seront:

- être titulaire du bac général ou expérience équivalente
 - note de 2,5/5 en anglais (les agents d'ADP ayant 1,5 pourront être candidat a condition d'intégrer un dispositif renforcé de formation pour attendre le niveau de 2 ,5)
 - avis favorable à l'entretien et aux tests psychotechniques
 - évaluation positive par un jury DRH/RRH/hierarchie
- Pour toutes embauches extérieures, les CDD ayant cumulé 12 mois de contrat ainsi que les contrats de professionnalisation seront prioritaires.

Commentaires FO

FO a toujours estimé que le test d'anglais d'ADP ne correspondait pas aux besoins des infos. La direction change donc de test. Il s'agira du BULATS et la note de 2,5/5 correspond au niveau du référentiel européen commun pour les langues. La note correspond au niveau de 13/20 demandé jusqu'à maintenant. FO a refusé la baisse du niveau d'anglais pour les agents comme pour les agents commerciaux principaux et les chefs de groupes demandée par la direction. Mais nous avons accepté dans le cadre de la formation continue tout au long de la vie, qu'un agent d'ADP motivé mais n'ayant pas le niveau de 2,5 puisse postuler sur un poste vacant d'agent commercial à la condition que l'agent intègre un dispositif de formation pour attendre le niveau de 2,5.

Concernant le niveau d'étude, nous avons obtenu que l'expérience équivalente soit prise en compte pour un agent n'étant pas titulaire du bac général (un test de culture générale sera donc mis en place pour les personnes n'ayant pas le bac et postulant sur un poste d'agent commercial).

Le passage sur la grille Agent commercial principal (grille 251-257)

Afin d'éviter d'avoir de nouveau un examen mal adapté, et afin d'avoir un passage en maîtrise quasi-automatique, nous avons demandé et obtenu qu'aucun examen ne soit exigé, mais une validation de l'expérience acquise.

Outre les fonctions d'agent commercial, les A. C. P auront à charge le tutorat des nouveaux embauchés ou agents en alternance, (contrats de professionnalisation), et les accueils personnalisés. (anciennement 2A service).

Pendant les négociations, nous avons revendiqué le passage en maîtrise à l'échelon 116 et deux ans. La direction maintenait 118 plus deux ans.

Le compromis in fine a été 118 et un an comme pour les pompiers.

Afin d'éviter des dérives, comme le «fait du prince», nous avons revendiqué un système transparent. Un jury plateforme validera le passage en maîtrise (et donc pas uniquement la hiérarchie locale) sous réserve que l'agent ait conservé le niveau d'anglais requis à l'embauche, (2,5, soit 13), et une note au minimum de C à l'évaluation.

Commentaires FO

Vu le chevauchement des grilles exécution et maîtrise, l'échelon 118 correspond à l'échelon 251, le 120, à 252, le dernier échelon de la grille exécution (126), correspondant à l'échelon 255. L'intérêt majeur de l'accord est de prolonger la carrière des agents commerciaux en évitant qu'ils soient bloqués en fin de grille. A noter qu'à l'exception des pompiers qui passent en maîtrise à l'échelon 118 plus un an, les autres groupes de travail (filière technique, SMU...) passent à l'échelon 118 et deux ans.

Nous avons également obtenu le maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon. Ainsi, un agent commercial à l'échelon 118 depuis 37 mois, passera en maîtrise à l'échelon 251 mais gardera son ancienneté dans l'échelon 251 à 37 mois.

La direction s'est également engagée à accorder une prime aux agents qui pourraient de part le changement de caisse de retraite (CRICA pour la maîtrise) avoir une baisse de rémunération liée à l'augmentation des charges sociales. Dès 2009, dans le cadre des négociations salariales, les débuts de grille seront revus à la hausse afin que ce problème ne se pose plus.

Nous avons également obtenu que la Direction soit responsable du maintien ou de la remise à niveau des agents en anglais le cas échéant avant de passer le test.

Enfin, la requalification d'un agent commercial en agent commercial principal ne remettra pas en cause le temps partiel accordé sur le poste d'agent commercial puisqu'il ne s'agit pas d'un nouveau poste, mais d'une requalification du poste. Les agents qui pour des raisons médicales ne peuvent effectuer certaines missions (ex: itinérance) ne seront pas exclus du dispositif.

Les Coordinateurs commerciaux (ex. CPA)

Dans la mesure où les coordinateurs auront un rôle d'animation renforcé, et participeront à la notation, la grille a été revalorisée, (253-259).

Afin d'éviter que les CPA déjà en poste soient de fait discriminés au regard de ceux qui vont être prochainement nommés, nous avons revendiqué et obtenu une bonification d'ancienneté dans l'échelon. A titre d'exemple, un CPA à l'échelon 252 ayant 35 mois d'ancienneté dans son échelon basculera automatiquement à l'échelon 253 avec une ancienneté dans l'échelon de 23 mois (soit un gain de 24 mois pour le prochain échelon).

Les agents de l'ensemble de l'entreprise pourront postuler sous réserve d'avoir cinq ans minimum à l'exploitation et ayant fait preuve de qualité d'organisation, d'animation et management. Un intérim de minimum 6 mois est requis et une validation sera effectuée par un jury plateforme.

Commentaires FO

La grille « chef de groupe » est nettement plus favorable que l'ancienne grille CPA, et correspond à celle qu'avaient les anciens superviseurs. Elle a 2 échelons supplémentaires en fin de grille permettant ainsi un déroulement de carrière supplémentaire.

Même s'il paraît surprenant que l'ancienneté requise (5 ans), est inférieure à l'ancienneté requise pour passer agent commercial principal, il convient de respecter le statut qui fait que des agents issus d'autres groupes de travail et ayant des capacités d'animation et d'encadrement puissent postuler.

La commission de suivi de l'accord

Une commission de suivi de l'accord sera mise en place afin de s'assurer de la bonne application de l'accord. Elle sera informée :

-des modalités de pourvoi des postes

-des outils et critères d'évaluation des candidats pour accéder à la fonction d'agent commercial, d'agent commercial principal et chef de groupe

-des perspectives de pourvoi de postes et recrutement de contrat de professionnalisation.

Notre syndicat veillera à ce que le pourvoi des postes chefs de groupe comme les possibilités d'intérim soit accordé dans des règles de transparence et d'équité (et pas à la tête du client). Nous avons ainsi demandé que les possibilités d'intérim ne soient plus décidées au niveau local mais centralisées. En effet au regard des ouvertures des nouvelles installations sur CDG2, nous avons estimé que les intérim devaient être proposés à l'ensemble des agents (Orly comme Roissy et pas uniquement aux agents de l'UO concernée).

Concernant l'accès à la maîtrise comme agent commercial principal, tout avis négatif devra être justifié. En effet, l'objectif de cet accord est de donner accès à la maîtrise à l'ensemble des agents. Ainsi, afin de garantir une évaluation homogène, une grille d'évaluation unique sera appliquée par l'ensemble des UO et les chefs de groupe seront formés à l'utilisation de cette grille.

Le Comité d'Entreprise a été consulté le 16/12/08 sur le projet d'accord et a voté à l'unanimité des votants POUR, la CGT n'a pas pris part au vote.

FO a demandé l'affichage des postes vacants et la titularisation de nos collègues en situations précaires sur les postes disponibles.

50% des agents commerciaux en poste sont d'or et déjà éligibles à la maîtrise; 75% de l'effectif sous 4 ans.

Nous tenons à votre disposition l'accord, les grilles d'équivalence des échelons et les fiches de postes.

Roissy, le 17/12/08